



04.92.50.65.89

MAIRIE DE PRUNIERES

Les plantas – 4 Place de la Mairie

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Email : contact@prunieres.fr

Web : www.prunieres.fr



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 mai 2026

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, la séance du conseil municipal s'est déroulée jeudi 7 mai 2026 en salle des Cérémonies. Elle débute à 20h05. Suite à une urgence familiale et conformément à l'article L2122-17 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire, empêché est remplacé pour présider la séance par Mme Elisabeth MEYNET, 2^{ème} adjointe.

Présents : Laurence BAUDOUIN, Brigitte COMINOTTO, Michel de RANCOURT, Françoise DUFOUR, Stéphane HAMACHA, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Pascal MINY.

Absent(s), Représenté(s) ou Excusé(s) : Aumare BELMOKH a donné pouvoir à Elisabeth MEYNET, Pierre DOUSSOT a donné pouvoir à Stéphane HAMACHA. Jean-Luc VERRIER donne pouvoir à Pascal MINY.

M. Michel de RANCOURT est désigné secrétaire de la séance. Mme Brigitte COMINOTTO est désignée secrétaire adjoint en cas d'éventuelle indisponibilité du secrétaire de séance.

Il est proposé d'ajouter en séance deux nouvelles délibérations : l'une relative à un festival pour les jeunes et l'autre concernant le camping du Nautic. L'ajout des délibérations est approuvé à l'unanimité.

Lecture est faite du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 10 avril 2026.

Le procès-verbal du 10 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

A- ORDRE DU JOUR :

1°) Désignation d'un référent élu à la protection des données, à la cybersécurité et à l'informatique

Pour compléter la délibération n°2026-028 du 10 avril 2026, il est proposé de désigner parmi les membres du Conseil, l'interlocuteur privilégié du délégué externe à la protection des données qui sera également en charge des questions de cybersécurité et de la mise à niveau de l'infrastructure informatique pour la collectivité.

Sont candidats : Mme Laurence BAUDOUIN.

Mme Laurence BAUDOUIN est désignée à l'unanimité référent élu de la Commune à la protection des données, à la cybersécurité et à l'informatique.

2°) Désignation d'un représentant suppléant au Syndicat Agedi

M. Pierre DOUSSOT a été désigné représentant titulaire de la Commune auprès du Syndicat mixte Agedi.

Il convient de désigner un représentant suppléant.

Sont candidats : Mme Laurence BAUDOUIN

A l'unanimité, Mme Laurence BAUDOUIN est désignée représentant suppléant de la Commune auprès du syndicat mixte Agedi.

3°) Subventions aux associations

Mme Elisabeth MEYNET présente les demandes de subventions des associations reçues à ce jour par la Commune.

Nom de l'association	Nature de la demande/ Action de l'association	Montant de la subvention votée en séance
ACCA Diane de Rambert	Fonctionnement	300,00 €
ADMR Charges La Bâtie-Neuve	Fonctionnement	500,00 €
Aventure musicale (Prunieres) –	Fonctionnement (300 €) et Investissement (300 €) animations musicales sur la commune, événement 29 et 30 mai 2026,	600,00 €
Au Ptit Four des Gourres-	Fonctionnement (300 €) et Investissement (300 €) événement de la fête des Gourres 6 juillet 2026	600,00 €

Comité des fêtes Prunières	Fonctionnement associatif (300 €) Investissement : Bibliothèque (300 €), Prun'Café (300 €)	900,00 €
Handicapfire Tour	Récolte dons pour personnes à mobilité réduite ou atteintes de grave maladie chez les pompiers	Refusée
JALMALV 05 (Jusqu'à la mort, accompagner la vie)	Développement du nombre de bénévoles formés pour l'accompagnement à domicile et en soins palliatifs	Refusée
Lycée professionnel Poutrain (association Pregentil-Montoricier)	Soutien à l'association pour développer actions pour les jeunes et création d'une cloison mobile dans le foyer des jeunes	Refusée
Montagne Zen	Demande de rattrapage 2025 : 300 € (font)+ 1250 € (festival automne) + 1665 € (acquisition matériel de yoga)	300,00 € (rattrapage 225. En attente des éléments pour 2026)
MFR Ventavon (Maison familiale rurale)	Fonctionnement du centre de formation en alternance en voie scolaire ou en apprentissage pour l'insertion professionnelle des jeunes dans les secteurs du paysagisme, de la vente et la petite enfance	Refusée
Prévention Routière	Fonctionnement association et développement des actions de prévention	Refusée
Prunières Sport Loisirs	Fonctionnement (300 €) Investissement : animation fête votive 3 juillet au 02/08/2026 (400 €) concours de cartes en hiver (300,00 €)	700,00 €. Subvention complémentaire de 300,00 € reportée dans l'attente d'informations complémentaires pour le concours de cartes
Refuge One love	Fonctionnement association+ campagne stérilisation chats	Refusée
Les Restaurants du cœur (relais Hautes-Alpes, Gap)	Aide alimentaire et aide aux personnes	Refusée
Ski Club Réallon	Fonctionnement : Recruter un nouvel entraîneur pour la section Club - Acquisition matériel sécurité - Renouveler la Bourse aux skis - Permettre obtention test technique aux jeunes - Ouvrir entraînement pour le sport adapté - Trouver un nouveau local sur la station, le nôtre devenant trop petit	300,00 €
Solidarités paysans	Accompagnement technique, juridique et social des paysans face aux crises économiques	Refusée
Secours catholique	Accueil personnes en difficulté, aide alimentaire, aide à la mobilité, accompagnement aux démarches administratives	Refusée
Secours populaire français (comité d'Embrun)	Fonctionnement : accompagnement et soutien aux familles démunies de la Communauté de communes Serre-Ponçon et de familles ukrainiennes	Refusée
Sport Culture fête toupinoise	Fonctionnement (300 €) et Investissement : organisation des marchés nocturnes (600 €)	900,00 €

Madame Martine MARSEILLE se retire et ne prend pas part au vote de la subvention pour l'association Sport Culture fêtes toupinoises, Mme Laurence BAUDOUIN se retire et ne prend pas part au vote de la subvention pour le Comité des fêtes.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4°) Adhésions/cotisations aux organismes

Mme Elisabeth MEYNET présente les demandes d'adhésions et cotisations reçues de différents organismes. Les adhésions suivantes sont approuvées : Association nationale des élus de la Montagne (Anem), CAUE 05, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles Hautes-Alpes (CIDFF 05).

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5°) Mandement de Savines Le Lac : Convention de refacturation des travaux et matériels

Les communes intégrées au Mandement de Savines Le Lac, peuvent refacturer au syndicat certaines charges financières qu'elles supportent pour l'activité du Mandement.

Les dépenses de fonctionnement concernées sont :

- Achat d'équipement de voirie (panneau signalisation), de petit outillage ;
- Frais liés à la mise à disposition du véhicule communal ;
- Frais liés à la mise à disposition de l'agent communal (facturé en heure de travail) ;
- Interventions de maintenance et de réparation affectées au Syndicat ;
- Achat de matériels ou fournitures.

Afin de formaliser la prise en charge financière des dépenses citées, un projet de convention est joint en annexe de la présente délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6°) Smadesep : convention de soutien à l'organisation d'évènements nautiques

Mme Elisabeth MEYNET informe qu'en tant que commune riveraine du Lac intégrée au Smadesep, la Commune peut requérir auprès du Smadesep, un appui technique et des moyens (matériels, humains ...) afin d'organiser des évènements culturels ou sportifs sur la partie du lac intégrée à son territoire.

Les responsabilités et engagements du Smadesep et des communes sont formalisés dans le cadre d'une convention de soutien à l'organisation d'évènements nautiques dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7°) Voirie communale 2026

Monsieur Stéphane HAMACHA, adjoint délégué aux projets et travaux présente le programme d'investissement de la voirie pour l'année 2026 suite aux demandes de devis.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Dépenses Prévisionnelles H	Recettes	
VC n°A5-chemin des Blancs : Déplacement de deux compteurs d'eau en limite de propriété et réfection de voirie	4 875,00 €	Département (50%)	2 437,50 €
		Autofinancement (50%)	2 437,50 €
Total	4 875,00 €	Total	4 785,00 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8°) Demande de participation financière de la Commune pour le déplacement de compteurs d'eau en limite de propriété Route des vignes

M. HAMACHA, adjoint délégué aux projets et travaux, rappelle que les ouvrages d'adduction publique en eau potable constituent des ouvrages publics, y compris les branchements qui amènent l'eau aux immeubles des particuliers, c'est-à-dire jusqu'au compteur. Aucun usager ou propriétaire privé ne peut réaliser des travaux sur ces parties sans y avoir, préalablement et expressément été autorisé par la Collectivité.

La commune tend à progressivement déplacer les compteurs en limite de propriété notamment lors de travaux sur le réseau d'adduction de l'eau potable.

Il informe que la Commune est sollicitée aux fins de prendre en charge une partie du coût des travaux réalisés par un propriétaire. Le coût des travaux indiqué par le propriétaire s'élève à 1 716,00 € TTC.

Considérant que les travaux réalisés ont en partie concerné l'installation d'un regard pour compteur d'eau en limite de propriété ;

Considérant que la Commune prendra à sa charge l'installation d'un nouveau compteur d'eau dans ledit regard ;

Proposition est faite de rembourser la part des travaux ayant uniquement concerné l'installation du regard dans lequel la commune placera le nouveau compteur d'eau pour un montant de 322,91 € HT soit 387,49 € TTC sous réserve de la production des justificatifs de paiement par le propriétaire.

La délibération est votée à l'unanimité.

9°) Demande de participation financière de la Commune pour la mise en conformité d'un branchement d'eau potable Chemin de Pays

Monsieur Stéphane HAMACHA, adjoint délégué aux projets et travaux informe que la Commune est sollicitée aux fins de prendre en charge une partie du coût des travaux réalisés par un propriétaire afin de moderniser un branchement d'eau potable. Le coût des travaux indiqué par l'utilisateur s'élève à 3 215,26 € TTC. Les propriétaires sollicitent que la Commune prenne en charge la part relative à la réalisation d'une tranchée pour passer un tuyau PEHD hors gel pour 1 600 € HT.

Considérant que les propriétaires ont réalisé les travaux sur la partie privée et sans autorisation formelle préalable de la Commune ;

Considérant que ces travaux n'ont pas concerné de mise en place de regard pour compteur d'eau en limite de propriété ;

Les membres du conseil rejettent la demande de prise en charge financière.

10°) Demande de régularisation du nombre d'abonnements d'eau facturé à une SCI familiale -Route des Vignes

Un propriétaire a interpellé la Commune relativement au nombre d'abonnements d'eau lui étant facturé.

Il considère que la facture étant au nom d'une SCI familiale, un seul abonnement d'eau doit être comptabilisé. Les membres du conseil prennent acte que le bien concerné est composé de plusieurs unités d'habitation autrement dit de plusieurs appartements ou logements pouvant être utilisés comme habitation indépendamment les uns des autres. De plus, le bien est identifié comme étant composé de plusieurs appartements sur le relevé de propriété de la Direction départementale des impôts. Enfin, il est de notoriété publique que bien que les occupants aient un lien familial, ils habitent chacun de manière indépendante les différents logements.

Le caractère familial ou la gestion choisie par les propriétaires du bien n'affecte pas la détermination du nombre de logements en la circonstance.

Le règlement de l'eau dispose que la facturation doit tenir compte d'un abonnement par logement.

Mme Laurence Baudouin se retire et ne participe pas au vote.

Afin de ne pas rompre l'égalité de traitement entre les usagers, la demande est rejetée à l'unanimité.

11°) Demande de subvention pour la réalisation d'un évènement à destination des jeunes

Dans la lignée de Enfunstival organisé en 2025 par les jeunes du Conseil municipal des jeunes, le Comité des fêtes et l'association Sport Culture fêtes toupinoises s'unissent pour organiser un évènement à destination de la jeunesse le 28 juin 2026.

Les deux associations sollicitent une subvention de la Commune pour un montant de 400,00 € chacune. Elles indiquent que le Département soutient cette action par une subvention de 700 €.

Mesdames Martine MARSEILLE et Laurence BAUDOIN se retirent et ne participent pas au vote.

Les membres du conseil avec 6 voix POUR 3 Abstentions et 0 Contre

Valident, à titre exceptionnel, vu les délais courts pour l'organisation de cette manifestation, une subvention de 600,00 € pour la réalisation de l'évènement : 300,00 € pour chaque association.

12°) Mise à disposition d'une licence d'exploitation snack et épicerie du titulaire d'un bail administratif à un tiers

Le gérant de la SARL du Nautic, titulaire d'un bail administratif depuis 2004 pour la gestion du camping sollicite l'autorisation de mettre à disposition d'un tiers leur licence d'exploitation du snack et de l'épicerie afin d'en améliorer la gestion.

Les membres du Conseil ne sont pas opposés à cette demande mais souhaitent qu'une vérification préalable de la légalité de cette gestion soit confirmée au regard des dispositions du bail actuel.

La délibération est approuvée à l'unanimité sous réserve de cette vérification.

B- INFORMATIONS :

- ⇒ Le prochain conseil municipal aura lieu le 5 juin 2026.
- ⇒ La programmation du déplacement des compteurs en limite de propriété est en cours.
- ⇒ La commission en charge des marchés publics s'est réunie le 5 mai 2026 et a retenu l'offre de l'entreprise SOCOTEC d'un montant total de 7 400,00 € HT pour la mission de contrôle technique (CT) et d'un montant de 2 600,00 € HT pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS).
- ⇒ Travaux de requalification du hameau de l'Eglise phase 1- cheminement piétonnier et aire d'accueil de la bassine : suite aux épisodes pluvieux, l'avancée des travaux a été retardée.

C- TOUR DE TABLE :

- ⇒ Bornes de recharge électrique : l'installation de deux bornes sur le parking de la mairie a été acceptée.
- ⇒ M. Michel de RANCOURT informe que le syndicat du Mandement de Savines attribuera une allocation financière à la commune suite aux coupes réalisées en 2025.
- ⇒ M. Stéphane HAMACHA informe qu'il a rencontré avec Gaël, le propriétaire chemin de Costebelle sur le sujet de la stabilité du terrain et l'éloignement des réseaux. Une négociation est en cours.
- ⇒ M. Pascal MINY expose avoir participé à la réunion des Communes forestières des Hautes-Alpes le 27 avril dernier. Le compte-rendu de cette réunion est disponible.

La séance est levée à 23h23

Prunières, le 19 mai 2026

**Le Secrétaire de séance
Michel de RANCOURT**



**Pour le Maire empêché
Conformément à l'art. L2122-17 du CGCT
Et par délégation, La 2^{ème} adjointe, Elisabeth MEYNET**

